

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20201026-10DCC



EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DES DELIBERATIONS  
Séance du 26 octobre 2020

L'An deux mille vingt, le lundi vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de VONNAS sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		x		Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)	x				N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		x	
Chaveyriat	G. RAPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	H. ANGLÉSIO	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
	M. DANNACHER		x			C. GREFFET	x		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER		x		Saint Jean-sur-Veyle	M. BROCHAND (suppléant)			
	J. POLONIA (suppléant)	x				A. RENOUD-LYAT	x		
Grièges	A. GREMY	x			Saint Julien-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x				S. REVOL	x		
	A. SANDRIN	x				L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x			Vonnas	A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT	x		
						E. DESMARIS		x	
						F. DUBOIS	x		
J.-L. GIVORD	x								

Envoi de la convocation : 20/10/2020

Affichage de la convocation : 20/10/2020

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 32

Mme Michèle DANNACHER a transmis pouvoir à M. Jean-Philippe LHÔTELAIS.

M. Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL.

M. Elodie DESMARIS a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

**A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.**

**OBJET : Décision modificative budgétaire ( budget annexe assainissement collectif )**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20200309-35DCC du 9 mars 2020 portant sur le vote du budget primitif du budget annexe « assainissement collectif » pour 2020,

Vu la délibération n°20200720-39DCC du 20 juillet 2020 portant sur la décision budgétaire modificative n°1,

**Considérant** que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par le Conseil communautaire qui vote des décisions modificatrices ;

**Considérant** qu'il convient

- D'ajuster les crédits suite aux flux financiers entre les communes et la Communauté de communes relatifs aux transferts de résultats des budgets annexes communaux assainissement collectif ;
- D'ajouter des crédits en section de fonctionnement, « chapitre 11 – charges à caractère général » pour des produits de traitement pour des stations d'épuration ;
- D'ajouter des crédits en section d'investissement, « opération n°11 TRAVAUX pour Cormoranche-sur-Saône » ;
- D'équilibrer cette décision budgétaire modificative par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et par une diminution de la prévision budgétaire d'emprunt ;

**Considérant** que la section de fonctionnement sera équilibrée par une augmentation du virement à la section d'investissement ;

**Considérant** que la décision budgétaire modificative pour le budget annexe assainissement collectif est composée comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>Montant budgété actuel</b>	<b>DBM</b>
<b>011- charges à caractère général</b>		
6062 - Produits de traitement	3 000,00 €	13 000,00 €
<b>023 - virement à la section d'investissement</b>	19 325,00 €	736 283,56 €
<b>067-charges exceptionnelles</b>		
678 - Autres charges exceptionnelles		1 137,58 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>750 421,14 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>Montant budgété actuel</b>	<b>DBM</b>
77 - c/778 - Autres produits exceptionnels	0,00 €	750 421,14 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>750 421,14 €</b>

